CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CELEOS

Société Anonyme au capital de 1 322 597,28 €.
Siège social : centre d'affaires Eleusis, 1 rue Pierre et Marie Curie, 22190 Plérin.
412 642 829 R.C.S. Saint Brieuc.

Avis de réunion valant convocation

MM. les actionnaires sont convoqués extraordinairement le 7 novembre 2008 à 17 heures en assemblée générale ordinaire dans la salle de conférence située à Plérin (22190), centre d'affaires Eleusis, 1 rue Pierre et Marie Curie, à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

– Présentation du rapport du conseil d'administration ;
– Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Eric WERY, démissionnaire ;
– Pouvoirs pour les formalités ;
– Questions diverses.

Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 7 novembre 2008 à 17 heures

Première résolution. – L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des renseignements relatifs à la candidature de Monsieur Philippe NICOL au poste d'administrateur de la société, décide de nommer à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Eric WERY, démissionnaire à compter du 16 août 2008, Monsieur Philippe NICOL, en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution. – L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publications et autres requises par la loi, en suite de l'adoption des résolutions qui précèdent.

Les actionnaires pouvant justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital requise par l'article R 225-71 du code de commerce, peuvent formuler des demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Cette demande devra être effectuée par lettre recommandée au siège social de la société, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale. Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a droit de participer à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée ou voter par correspondance, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-Les-Moulineaux, trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent trois jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation de participation

Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés à CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-Les-Moulineaux.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'intermédiaire sus-désigné deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration

0813106